



## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

Convocation à la réunion faite le 05 décembre 2023

**PRESENTS** : MM. ARNAUD Marc, BAUDRAY Fabrice, BALMAIN Christophe, BOUVET Jean-Yves, CHAIX Philippe, DIDIER Guy, JOSSERAND Clara, RAMOS CAMACHO Marie SAMBUIS Xavier

**ABSENTS** : MM. DAULIACH Gaëtane, CHARPIN Christian (pouvoir à BAUDRAY Fabrice)

Madame RAMOS CAMACHO Marie a été élue secrétaire de séance.

**Conseillers en exercice : 11**

**Présents : 9**

**Votants : 10**

N° Délibération	Thème	Délibération	Décision Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,	Vote
2023-76	Domaines de compétences – Autres voiries	Dissolution de l'association syndicale autorisée dite du Chemin d'exploitation des Feisses	<b>APPROBATION</b> de la dissolution de l'association syndicale autorisée dite du chemin d'exploitation des Feisses par les services préfectoraux L'actif de 27,14 € sera transféré sur le budget communal <b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette dissolution.	<b>10 POUR</b> <b>Votants : 10</b>
2023-77	Finances locales	Convention d'objectifs et de moyens Amicale Cœur de Maurienne	<b>APPROBATION</b> de la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens à intervenir entre la Commune et l'Association Amicale Cœur de Maurienne dans le cadre de la mise en œuvre de politiques d'action sociale au sein des collectivités <b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention définitive à intervenir sur ces bases lorsque cette dernière sera finalisée ainsi que tous les autres documents afférents et les éventuels avenants à venir	<b>10 POUR</b> <b>Votants : 10</b>

2023-78	Finances locales	Révision libre de l'attribution de compensation 2023 - reversement de la dotation touristique.	<b>APPROBATION</b> de la révision libre de l'attribution de compensation au titre de l'année 2023 <b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires en vue de l'application de la présente délibération et à signer tout document se rapportant à ce dossier.	<b>10 POUR Votants : 10</b>																								
2023-79	Institutions et vie politique	Modification des statuts de la 3CMA Compétence eau	<b>APPROBATION</b> du projet de statuts modifié, ainsi que son annexe modifiée.	<b>10 POUR Votants : 10</b>																								
2023-80	Finances Locales	Mises en non valeur	<b>DECISION</b> d'inscrire en non-valeur la somme égale à 4675,80 € au budget 2023 de la commune <b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à ce dossier.	<b>10 POUR Votants : 10</b>																								
2023-81 2023-82	Finances Locales	Décisions modificatives budget 2023 commune	<b>APPROBATION</b> de modifier le budget primitif 2023 comme suit :  <p style="text-align: center;"><b>Section Fonctionnement</b> <b>Dépenses</b></p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>Compte 611</td><td style="text-align: right;">+ 50 000 €</td></tr> <tr><td>Compte 622</td><td style="text-align: right;">+ 30 000 €</td></tr> <tr><td>Compte 613</td><td style="text-align: right;">+ 35 000 €</td></tr> <tr><td>Compte 623</td><td style="text-align: right;">+ 5 000 €</td></tr> <tr><td>Compte 615228</td><td style="text-align: right;">+ 5 000 €</td></tr> <tr><td>Compte 624</td><td style="text-align: right;">+ 5 000 €</td></tr> <tr><td>Compte 61551</td><td style="text-align: right;">+ 5 000 €</td></tr> <tr><td>Compte 65738</td><td style="text-align: right;">- 110 000 €</td></tr> <tr><td>Compte 6156</td><td style="text-align: right;">+ 5 000 €</td></tr> <tr><td>Compte 65748</td><td style="text-align: right;">- 40 000 €</td></tr> <tr><td>Compte 615231</td><td style="text-align: right;">+ 20 000 €</td></tr> </table> <p style="text-align: center;"><b>Section Fonctionnement</b> <b>Recettes</b></p> <table style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <tr><td>Compte 002</td><td style="text-align: right;">+ 10 000 €</td></tr> </table>	Compte 611	+ 50 000 €	Compte 622	+ 30 000 €	Compte 613	+ 35 000 €	Compte 623	+ 5 000 €	Compte 615228	+ 5 000 €	Compte 624	+ 5 000 €	Compte 61551	+ 5 000 €	Compte 65738	- 110 000 €	Compte 6156	+ 5 000 €	Compte 65748	- 40 000 €	Compte 615231	+ 20 000 €	Compte 002	+ 10 000 €	<b>10 POUR Votants : 10</b>
Compte 611	+ 50 000 €																											
Compte 622	+ 30 000 €																											
Compte 613	+ 35 000 €																											
Compte 623	+ 5 000 €																											
Compte 615228	+ 5 000 €																											
Compte 624	+ 5 000 €																											
Compte 61551	+ 5 000 €																											
Compte 65738	- 110 000 €																											
Compte 6156	+ 5 000 €																											
Compte 65748	- 40 000 €																											
Compte 615231	+ 20 000 €																											
Compte 002	+ 10 000 €																											
2023-83	Finances Locales	Engagement des dépenses d'investissement budget commune 2024	<b>APPROBATION</b> des propositions de Monsieur le Maire : Montant budgétisé / dépenses d'investissement : 2 001 205 € sur budget de la commune 2023 (chapitres 20, 204, 21 et 23).	<b>10 POUR Votants : 10</b>																								

			<p>Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur de <b>500 301 €</b> (&lt; 25% x 2 001 205 €) pour le budget de la commune.</p> <p>Les dépenses d'investissement concernées sont les suivantes :</p> <p><b><u>Budget Commune :</u></b></p> <p>Au chapitre 204 : 19 350 €  Au chapitre 20 : 28 750 €  Au chapitre 21 : 163 701 €  Au chapitre 23 : 288 500 €</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour régler les dépenses d'investissement pour un montant égal au ¼ du budget 2023 de la commune.</p>	
2023-84	Finances Locales	Subvention versée à l'office de tourisme de Saint Sorlin d'Arves pour 2024 : versement d'acomptes dans l'attente du vote définitif du budget primitif 2024 de la commune	<p><b>DECISION</b> de verser mensuellement la somme de 35051€ à l'office de tourisme de Saint Sorlin d'Arves</p> <p>Ce montant mensuel sera révisé lors du vote du budget primitif 2024 de la Commune et donc du montant alloué à l'association pour l'année 2024</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour engager les dépenses conformément à cette décision.</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>
2023-85	Commande publique	Marchés publics de prestations intellectuelles - Etude des logements saisonniers : adhésion à un groupement de commandes, désignation de la communauté de communes Cœur de Maurienne Arvan comme coordonnateur, autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes	<p><b>APPROBATION</b> du lancement d'une procédure sans publicité ni mise en concurrence en vue de la passation de marché de prestations intellectuelles pour une étude sur les logements de saisonniers ;</p> <p><b>APPROBATION</b> de l'adhésion de la Commune de Saint-Sorlin-d'Arves au groupement de commandes tel que présenté ci-avant ;</p> <p><b>APPROBATION</b> de la mission de coordonnateur de ce groupement assurée par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention constitutive de ce groupement</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>
2023-86	Finances Locales	Restauration de la statue Vierge à l'enfant Chapelle des Prés Plans et demande de subventions	<p><b>APPROBATION</b> du projet de restauration de la statue Vierge à l'enfant de la Chapelle des Prés Plans, objet mobilier inscrit au titre des monuments historiques</p> <p><b>APPROBATION</b> du devis établi par l'Atelier NOEMI</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>

			<p>dont le siège est situé à La Balme (Savoie) s'élevant à 3480 € HT soit 4176 € TTC</p> <p><b>APPROBATION</b> du dossier de demande de subvention</p> <p><b>SOLLICITATION</b> du Département de la Savoie (service conservation du patrimoine), de la DRAC et de tous autres organismes pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible,</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour déposer auprès du service de conservation des Antiquités et Objets d'Art du Département de la Savoie une déclaration préalable de travaux</p> <p><b>APPROBATION</b> de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2024 de la Commune,</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer le devis pour commande et tous documents nécessaires.</p>	
2023-87	Finances Locales	Restauration du dais de la Chapelle des Prés plans et demande de subventions	<p><b>APPROBATION</b> du projet de restauration du dais de la Chapelle des Prés Plans, monument inscrit au titre des monuments historiques</p> <p><b>APPROBATION</b> du devis établi par Isabelle ROSAZ dont le siège est situé à Coise Saint Jean (Savoie) s'élevant à 7890 € HT soit 9468 € TTC</p> <p><b>APPROBATION</b> du dossier de demande de subvention</p> <p><b>SOLLICITATION</b> du Département de la Savoie (service conservation du patrimoine), de la DRAC et de tous autres organismes pour l'octroi d'une subvention la plus élevée possible,</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour déposer auprès de la DRAC une demande de permis de construire pour ces travaux</p> <p><b>APPROBATION</b> de l'inscription des crédits nécessaires au budget primitif 2024 de la Commune,</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer le devis pour commande et tous documents nécessaires.</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>
2023-88	Urbanisme	Convention relative à l'organisation du service commun « Autorisation	<b>APPROBATION</b> du principe d'une instruction portée en régie par les propres instructeurs de la 3CMA ;	<b>10 POUR Votants : 10</b>

		du droit au sol » ADS pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme	<p><b>APPROBATION</b> du recours ponctuel aux prestataires de service ;</p> <p><b>APPROBATION</b> des tarifs proposés, applicables au 1er janvier 2024 ;</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention relative à l'organisation du service commun « Autorisation du Droit des Sols » (ADS) pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme ainsi que les avenants à intervenir</p>	
2023-89	Libertés publiques et pouvoirs de Police	Convention tripartite relative à la pratique du sport motorisé sur le domaine skiable entre la Commune, la SAMSO et la SAS ST SO MOTONEIGES	<p><b>APPROBATION</b> de la convention « PRATIQUE DE SPORT MOTORISE SUR LE DOMAINE SKIABLE » à intervenir entre la SAS SAINT SO'MOTONEIGES, représentée par Monsieur JAY Pierre, exploitant de l'activité, la SAMSO et la Commune pour les saisons d'hiver 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026 tel que présentée</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents relatifs à cette affaire</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>
2023-90	Libertés publiques et pouvoirs de Police	Conventions d'occupation temporaire du domaine skiable Jardin d'enfants des Choseaux et Espace Piou-Piou	<p><b>APPROBATION</b> de la convention d'occupation temporaire du domaine skiable « Jardin d'enfants des Choseaux » tel que présentée</p> <p><b>APPROBATION</b> de la convention d'occupation temporaire du domaine skiable « Espace piou-Piou » tel que présentée</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer ladite convention et tous documents relatifs à cette affaire.</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>
2023-91	Finances Locales	Approbation des tarifs des secours sur pistes et transports sanitaires primaires saison hiver 2023/2024	<p><b>APPROBATION</b> de recouvrer auprès des personnes ayant bénéficié des secours ou auprès de leurs ayants droits tous les frais engagés par la commune, à l'occasion d'opérations de secours consécutives à la pratique de toute activité sportive ou de loisir ;</p> <p><b>APPROBATION</b> des tarifs applicables pour la saison d'hiver 2023/2024 comme suit :</p> <p>Transports sanitaires primaires bas de pistes au cabinet médical de la Commune : <b>170 €</b></p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>

			<p>Transports sanitaires primaires bas de pistes au centre hospitalier de St Jean de Maurienne <b>242 €</b></p> <p>Pour les transports sanitaires primaires vers un centre hospitalier adapté suite à l'aggravation de l'état de la victime pendant le trajet après régulation centre 15 :</p> <p>vers le CH de Saint Jean de Maurienne : <b>242 €</b>  vers le CH de Chambéry <b>490 €</b>  vers le CH Médipôle Challes les Eaux <b>445 €</b>  vers le CHU de Grenoble <b>540 €</b>  vers la clinique Herbert Aix Les Bains <b>535 €</b>  vers le CH d'Albertville <b>445 €</b></p> <p>Ce tarif s'ajoutera aux tarifs secours sur pistes ci-dessous en cas de transports sanitaires primaires.</p> <p>Secours sur pistes :</p> <p>1<sup>ère</sup> catégorie : (accompagnement / front de neige) <b>86 €</b>  2<sup>ème</sup> catégorie (zones rapprochées) <b>413 €</b>  3<sup>ème</sup> catégorie (zones éloignées, piste de ski de fond, pistes de raquettes et activités conventionnées Snake Gliss et VTT sur neige) : <b>677 €</b>  4<sup>ème</sup> catégorie (hors-pistes) <b>1766 €</b>  5<sup>ème</sup> catégorie : frais de secours hors-pistes dans des secteurs éloignés, accessibles ou non gravitairement par remontées mécaniques, caravanes de secours, recherches de nuit, etc... donnant lieu à facturation sur la base des coûts horaires suivants (chauffeur compris) :</p> <p>Coût/heure pisteur secouriste <b>85 €</b>  Coût/heure engin de damage <b>400 €</b>  Coût/heure scooter motoneige <b>72 €</b>  Coût/heure véhicule 4x4 <b>58 €</b></p>	
2023-92	Finances Locales	Approbation du tarif SAF secours hélicoptérés et de la convention relative aux secours hélicoptérés du 01/12/2023 au 30/11/2024	<p><b>APPROBATION</b> des tarifs applicables pour la saison 2023/2024 (du 1<sup>er</sup> décembre 2023 au 30 novembre 2024) conformément aux articles 5 et 6 de la convention à savoir : 76,21 € HT/minute de vol  + Forfait de 6 minutes facturés à chaque démarrage  Si indisponibilité technique remplacement par un hélicoptère de type EC135 avec treuil au tarif de 61,17 € HT/minute de vol</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>

			<p>Si absence de treuil, minoration du tarif / minute de 7,62 € HT pour le 145 et de 6,12 € HT pour le 135.</p> <p><b>APPROBATION</b> de la convention avec le SAF Hélicoptères</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention avec le SAF Hélicoptères.</p>	
2023-93	Finances Locales	Approbation des tarifs de transports sanitaires primaires SDIS année 2024	<p><b>APPROBATION</b> du montant de l'évacuation effectuée par le SDIS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à hauteur de 359 € : pour bas de pistes au Centre Hospitalier St Jean de Maurienne et 229 € pour bas de pistes au cabinet médical de Saint Sorlin d'Arves</p> <p>Ces montants seront facturés par le SDIS à la Commune de Saint Sorlin d'Arves qui les facturera aux blessés (montant en sus des frais de secours sur pistes fixés par délibération du conseil municipal)</p> <p>L'intervention du SDIS sur ces évacuations ne concernera que les transports de blessés suite à secours sur pistes</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer tous documents nécessaires à ce dossier.</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>
	Commande Publique	Tarifs Remontées Mécaniques hiver 2024/2025 et été 2024	<p><b>REPORT</b> du sujet lors d'un prochain conseil municipal suite à la réception d'une invitation à une réunion le 11 janvier 2024 au cours de laquelle ce sujet sera traité</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>
2023-94	Fonction Publique	Convention d'adhésion au service intérim entre le centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie et la Commune	<p><b>APPROBATION</b> de la convention-cadre d'adhésion au service intérim du Cdg73,</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention susvisée avec le Centre de gestion de la Savoie.</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>
2023-95	Fonction Publique	Convention de recours à la mission de secrétariat de mairie itinérant entre le centre de gestion de la fonction publique territoriale de Savoie et la Commune	<p><b>APPROBATION</b> de la convention-type d'adhésion à la mission de secrétariat de mairie itinérant qui prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour une durée de trois ans,</p> <p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention susvisée avec le Centre de gestion de la Savoie</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>
2023-96	Institutions et vie politique	Requête en référé expertise de Mme et Mr LE POUL Yannick contre la Commune : autorisation à	<p><b>AUTORISATION</b> donnée à Monsieur le Maire pour ester en justice au titre de la procédure susmentionnée et à désigner Maître LE GULLUDEC Eric, Avocat, 32 cours</p>	<b>10 POUR Votants : 10</b>

		prendre un avocat et à ester en justice	Jean Jaurès 38000 GRENOBLE pour représenter la Commune de Saint Sorlin d'Arves devant la juridiction administrative <b>MANDAT</b> donné à Monsieur le Maire pour entreprendre toutes les démarches utiles pour le suivi de ce dossier.	
2023-97	Institutions et Vie politique	Gestion du service de l'eau par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan : maintien de la gestion en régie directe 3CMA	<b>APPROBATION</b> de continuer la gestion du service de l'eau sur Saint Sorlin d'Arves par la 3CMA en régie directe.	<b>10 POUR Votants : 10</b>

A Saint Sorlin d'Arves, le 14 décembre 2023

Publié et affiché le 15 décembre 2023

Le Maire,  
Fabrice BAUDRAY

